



**Comité interministériel pour la coopération au développement (CID)
Procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2012**

Base légale :

- Loi du 9 mai 2012 modifiant la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement et l'action humanitaire
- Règlement grand-ducal du 7 août 2012 fixant la composition et le fonctionnement du Comité interministériel pour la coopération au développement

Liste de présence :

SCHOMMER Martine	Président, Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BACKES Yuriko	État	Excusée
BERG François	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
BRITZ Joseph	Éducation Nationale	<input checked="" type="checkbox"/>
DELVAUX Léon	Direction de la Coopération, MAE	<input checked="" type="checkbox"/>
ENGELDINGER Roland	MAE, Direction 2	<input checked="" type="checkbox"/>
FABER Léon	MAE, Direction 2	Excusé
FRANCK Pierre	Économie et Commerce extérieur	Excusé
GEHL Georges	Développement durable et Infrastructures	<input checked="" type="checkbox"/>
GENGLER Bob	Fonction publique	<input checked="" type="checkbox"/>
GOERENS Pierre	Service des Médias et des Communications	<input checked="" type="checkbox"/>
JACOBY Arsène	Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
KASS Ralph	Égalité des Chances (suppl.)	Excusé
NEYENS Michel	Famille	<input checked="" type="checkbox"/>
OLINGER Jean	Inspection générale des Finances	<input checked="" type="checkbox"/>
PESCH Elisabeth	Direction de l'Immigration (suppl.)	<input checked="" type="checkbox"/>
PROMMENSCHENKEL Sylvie	Direction de l'Immigration	Excusée
SCHLIM Romain	Administration du personnel de l'État (suppl.)	Excusé
SCHROEDER Isabelle	Égalité des Chances	Excusée
SCHWEICH Claude	Agriculture	<input checked="" type="checkbox"/>
THILL Jacques	État (suppl.)	Excusé
WAGENER Raymond	Inspection générale de la Santé	Excusé
WAGENER Yolande	Santé	Excusée
WEYRICH Marc	Logement	<input checked="" type="checkbox"/>
ZECHES Barbara	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>

En guise d'introduction, la Présidente salue la bienvenue aux délégués du Comité interministériel pour le développement et aux représentants du Cercle de Coopération des ONG de développement présents à cette réunion pour le point 2 de l'ordre du jour relatif à la cohérence des politiques.

1) Approbation de l'ordre du jour :

L'ordre du jour proposé est accepté par les membres du CID.

2) Cohérence des politiques pour le développement

Avant la présentation préparée par le Cercle sous ce point, un tour de table a lieu afin que les délégués du CID et les représentants des différentes ONGs puissent brièvement se présenter. Les membres du Cercle présents sont : Madame Christine Dahm, Secrétaire générale du Cercle des ONGD, Monsieur Marc Keup (ASTM), Monsieur Norry Schneider (Fondation Caritas Luxembourg a.s.b.l.), Monsieur Jean-Louis Zeien (Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.), Madame Geneviève Krol (Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.), et Monsieur Jean-Pierre Dichter (Cap Vert Espoir et Développement).

D'emblée, Madame Dahm, remercie le CID pour sa tenue annuelle à ce type de réunion commune et de pouvoir présenter aux délégués différents points de vue en matière de coopération au développement et de la cohérence des politiques qui constitue le sujet principal de la présentation. Celle-ci comporte les points suivants, à savoir : l'état des lieux de ce qui a été fait ou non depuis la dernière réunion de juillet 2011, le baromètre « Fair Politics », le rapport de l'examen par les pairs du Luxembourg par le CAD et ses recommandations, et quelques exemples de l'application de la cohérence des politiques dans d'autres pays de l'Union européenne.

M. Zeien rappelle que dans le programme gouvernemental de 2009, le gouvernement s'engage à recourir de manière accrue à l'achat de produits issus du commerce équitable. Il se réjouit du bilan du gouvernement qui est en train d'être dressé à ce sujet - malgré un certain retard - tout comme les discussions qui ont eu lieu à cet égard au sein du CID. Il espère que sur base de ces constats d'ici la fin de cette période législative, des mesures concrètes soient prises par le Conseil de gouvernement à l'instar du Ministère de l'Education Nationale qui a introduit l'obligation pour les cantines scolaires de commander des produits « fairtrade ».

Se référant plus précisément au dernier rapport du Comité, notamment pour ce qui est de la définition de la notion de « fairtrade », M. Zeien informe que FINE, le groupement des principales organisations internationales en matière de commerce équitable, a établi une définition du « fairtrade », qui est couramment utilisée par les grandes instances européennes. Concernant le questionnaire envoyé aux différents ministères, administrations et établissements publics, la Présidente rajoute que ce sujet figure également à l'ordre du jour de ce CID, et pour ce qui est des réponses reçues, celles-ci seront regroupées dans une note d'évaluation qui sera ensuite envoyée avec les questionnaires à Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l. et soumise au Conseil de gouvernement.

Le deuxième partie de la présentation comprend le baromètre « fair politics », qui d'après Monsieur Schneider, a été diffusé afin de rendre plus compréhensible et de sensibiliser la population et le gouvernement quant au sujet de la cohérence des politiques, notamment grâce aux sept exemples d'incohérences concrètes (les agrocarburants, la politique climatique, les achats publics, la spéculation financière, ...).

Lors de la discussion portant sur cette brochure qui s'ensuit, le délégué du Ministère de la Famille suggère une politique globale et intégrée dans laquelle les différents champs politiques sont coordonnés d'une façon cohérente entre eux. A ses yeux la cohérence des politiques n'atteint pas son objectif s'il n'y a pas d'intégration. Le représentant du Ministère des Finances regrette quant à lui que le « Chicago Board of Trade » est cité comme exemple, car d'après lui son ministère n'a pas vraiment d'impact sur les décisions de cette société privée qui est sous la responsabilité d'une agence de régulation américaine. Il suggère d'ajouter dans les différents exemples éventuellement des mesures d'actions concrètes, autre que le CBoard pour lequel les moyens de bord du Ministère des Finances sont limités.

En réponse, le représentant du Cercle précise que les marges de manœuvre d'un exemple à l'autre sont très différentes et que dans ce cas précis le Ministère des Finances est vu comme un allié pour mener des négociations au niveau européen.

Concernant la critique du Cercle sur le nombre important de fonds d'investissement de la place financière qui investissent dans des activités économiques allant contre les objectifs de la Coopération luxembourgeoise, le délégué du Ministère des Finances précise que les champs d'application de la place financière sont très hétérogènes et qu'il existe aussi des fonds d'investissement qui s'appliquent à des instruments de microfinance. Il propose de mener des discussions bilatérales à ce sujet afin de chercher de nouvelles pistes d'investissement.

Pour terminer, la Présidente résume que chacun a son rôle à jouer ; celui du Cercle de rendre attentif le gouvernement pour ce qui est des incohérences en matière de développement et celui des délégués du CID en tant que représentants des différents ministères de transmettre le message de la cohérence des politiques pour le développement à leurs ministères et administrations et de voir si des recommandations et conclusions peuvent en être tirées. Madame Dahm rajoute que le rôle du CID est aussi celui de vérifier à ce que les décisions politiques tiennent compte des objectifs en matière de développement, et de voir comment des incohérences potentielles peuvent être résolues en gardant à l'esprit les conséquences possibles pour les populations des pays partenaires. A cet effet, les ONGD peuvent également être consultées pour certains types d'études.

Lors de la présentation suivante une analyse du rapport du CAD est faite par Monsieur Keup, notamment concernant la partie relative à la cohérence des politiques pour le développement avec les conclusions et les recommandations précises élaborées par le CAD. Parmi ces conclusions, il évoque celle du manque de vision claire du Luxembourg pour les enjeux de l'impact en matière de cohérence des politiques et le manque d'objectifs précis. Ainsi, le CAD déplore par exemple que la cohérence des politiques est considérée au seul niveau européen, et pas également au national. Le Cercle propose à cet effet de sensibiliser et de former le personnel des ministères et administrations. La Présidente précise qu'une première formation/sensibilisation aura lieu au cours du prochain CID.

Autre suggestion du Cercle devant servir de point de discussion, tel que soulevé par le CAD, est la mise en place d'une fiche d'impact regroupant d'éventuelles incohérences ou différentes

situations existantes. A cette fin, il est demandé à ce que le Luxembourg analyse deux points précis pour lesquels l'impact de la politique serait la plus importante. Ensuite, il faut les qualifier comme une priorité et y assurer le suivi. Le Cercle se réfère aux deux exemples fournis par le CAD, à savoir la lutte contre le changement climatique et la lutte contre le blanchiment des capitaux. D'autres sujets, tels que ceux figurant dans le baromètre, sont également possibles.

Au sujet du blanchiment des capitaux au Luxembourg, la Présidente ajoute que l'OCDE a ici une position bien connue. Ce sujet fait partie de l'agenda constant de l'OCDE. La Présidente indique que lors de l'examen CAD, l'OCDE a essayé de faire intégrer ce sujet dans les conclusions mais le Luxembourg s'y est opposé et à la fin du compte la majeure partie a été retirée parce que hors sujet.

Le délégué du Ministère des Finances rajoute que l'OCDE devrait prendre en compte ce qui a déjà été entrepris par le Luxembourg, telles que les différentes actions de lutte contre le blanchiment d'argent et l'évasion fiscale, actions menées en faveur d'une place financière propre.

En résumé, pour renforcer la cohérence des politiques au Luxembourg, le Cercle propose, entre autre, d'approfondir les relations et échanges entre le CID et les autres comités interministériels et d'encourager les autres comités interministériels à également diffuser les rapports et ordres du jour. En matière de l'intégration dans les démarches législatives, il faudra créer des fiches d'impact pour les nouvelles propositions de loi. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, il faudra mettre en place un mécanisme d'identification et de suivi des incohérences (ex. le CID était invité à énumérer certaines incohérences, mais ceci n'a pas été fait), mettre en place des études approfondies et renforcer éventuellement le secrétariat du CID. Finalement, le Cercle propose de mettre en place un système de recours national et de sensibiliser certains groupes cibles tels que le Conseil de gouvernement, les ministères et administration, le parlement et commission des affaires étrangères et le grand public.

La Présidente termine la discussion en précisant encore que lors de la présentation du rapport du CAD à Paris en novembre dernier, elle a pu constater que le sujet relatif à la cohérence des politiques pour le développement demeurerait un sujet compliqué dans la plupart des autres pays du CAD. Lors des discussions, beaucoup de membres du CAD ont avoué qu'ils avaient aussi bien des difficultés à concilier théorie et pratique.

Le Cercle clôt le débat en présentant encore quelques exemples de la cohérence des politiques telle qu'elle est appliquée dans d'autres pays européens (Suède, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne) et suggère de s'en inspirer.

3) Questionnaire sur le commerce équitable (questionnaire fairtrade)

Après avoir remercié le Cercle des ONGD de sa participation au CID, la Présidente passe au point suivant qui est celui du questionnaire relatif aux produits issus du commerce équitable achetés par les ministères, administrations et établissements publics. Elle énonce rapidement le nombre et contenu principal des différentes réponses reçues. Un tableau, comprenant toutes les réponses reçues à ce stade, ainsi qu'une première évaluation desdites réponses, ont été

diffusés à l'avance aux membres du Comité. Lors de cette session une version papier du tableau est également distribuée.

Comme le programme gouvernemental prévoit un état des lieux en matière de produits équitables achetés et consommés au sein des différentes enceintes étatiques et communales, la Présidente estime que la Direction de la Coopération a l'obligation d'informer le Conseil de gouvernement par le biais d'une brève note préparée à cet effet. En outre, le résultat des réponses, le tableau et la note y afférente devront être envoyés à Fairtrade Lëtzebuerg a.s.b.l.

Malgré le retard considérable qu'il y a eu dans la mise en œuvre de ce bilan et ce dû à de multiples raisons, elle invite les délégués à revoir le tableau et la note notamment pour ce qui est des ministères et administrations n'ayant pas encore renvoyé le questionnaire et de faire part au secrétaire d'éventuelles corrections. Une première mise à jour est remise par le Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative. Pour ce qui est de la distribution initiale du questionnaire et de la lettre, il est précisé que ceux-ci ont été envoyés par Madame la Ministre à tous ses homologues. Ceux-ci ont ensuite été responsable de la distribution interne.

A noter, que la lettre de Madame la Ministre ainsi que le questionnaire seront envoyés une nouvelle fois aux délégués du CID qui par la suite sont invités à inciter les différents départements / administrations n'ayant pas encore répondu à le faire d'ici le 18 janvier prochain. La note sera ensuite retravaillée pour y être présentée au Conseil de gouvernement du mois de février.

Divers

-Rapport de l'examen des pairs du CAD

Un exemplaire du récent rapport publié est distribué aux délégués au début de la discussion. Une version pdf sera distribuée après cette réunion.

La Présidente récapitule les différentes étapes de la visite du CAD qui a notamment rencontré la Commission des Affaires étrangères et le Cercle des ONGD. Les délégués sont invités à revoir la partie du rapport relative à la cohérence des politiques qui figure au chapitre II du rapport (page 37). Le document comporte deux parties. Les 22 premières pages comprennent le résumé opérationnel avec les différentes recommandations.

Madame Schommer explique que Madame la Ministre s'est déplacée au siège de l'OCDE en novembre dernier en vue de présenter la situation de la coopération au développement aux autres pays membre du CAD et de répondre différentes questions. En général, la coopération au développement du Luxembourg a reçu une bonne note, le Président du CAD a d'ailleurs confirmé qu'il s'agissait d'un des meilleurs programmes de développement qu'il n'avait jamais vu. A noter que certaines recommandations en vue d'améliorer davantage la coopération de développement au Luxembourg vont dans la direction de la mise au point de différentes stratégies d'aide au développement. Le Luxembourg a fait de son mieux pour élaborer et mettre à jour, ensemble avec la société civile, ses positions ainsi que ses différentes stratégies.

Pour ce qui est du rôle du Comité interministériel pour le développement, le CAD reconnaît qu'il est très important. S'agissant de l'efficacité de l'aide, le CAD recommande encore

d'effectuer davantage de travaux théoriques et de résultats chiffrés. Finalement, la Présidente informe le groupe que le rapport a également été présenté à la Commission des Affaires étrangères, qui a posé entre autre quelques questions sur le CID.

Le Ministère des Finances relève encore une fois la question du blanchiment d'argent. Autres sujets soulevés par ce dernier, la ventilation du portefeuille des contributions bilatérales qui sont spécifiquement destinées aux pays partenaires privilégiés ou encore la mise au point de priorités spécifiques parmi le nombre important de secteurs.

Madame Schommer précise que la ventilation s'explique du fait qu'en plus des 9 pays partenaires privilégiés, la Coopération luxembourgeoise finance encore de nombreux projets au Kosovo, dans les Territoires palestiniens, en Mongolie et au Rwanda. Une partie importante des autres déboursements est destinée aux ONG internationales et aux ONG nationales qui ne sont pas obligées de financer des projets dans nos pays partenaires. A cela s'ajoutent les contributions multilatérales (projets et contributions obligatoires, volontaires et thématiques) et la plupart des contributions de l'aide humanitaire qui ne sont pas exclusivement destinées à nos pays partenaires privilégiés.

S'agissant des secteurs, le Luxembourg travaille principalement dans trois secteurs, à savoir l'éducation dans ses deux formes (de base et formation professionnelle), la santé et le développement local et rural. Dans le cadre de nos PICS avec nos pays partenaires, la coopération investit près de 15% à 20% via les organisations multilatérales dans l'assistance technique en complément de ce qui est fait au niveau bilatéral.

-Calendrier des prochaines réunions du CID

Un calendrier comprenant les dates des prochaines réunions du CID pour le premier semestre 2013 a été distribué aux délégués avant cette réunion.

La prochaine session du CID aura lieu en présence de M. Charles Goerens dans sa fonction actuelle de rapporteur au Parlement européen pour la cohérence des politiques et de l'institut de recherche ECPDM (European Center for Policy Development Management) pour la partie théorique du sujet.

Pour ce qui est des autres dates, celle-ci sont acceptables pour la plupart des délégués du CID.

Pour mémoire, la prochaine réunion du CID se tiendra le Vendredi, 8 février 2013 à 10h30

Document(s) distribué(s) :

Par le MAE :

- Rapport de l'examen par les pairs du CAD (envoi de la version pdf par email)

- Lettre de Madame Jacobs et questionnaire relatifs à l'état des lieux sur la consommation actuelle de produits Fairtrade dans les ministères, administrations et établissements publics (envoi par email)

Par le Cercle des ONGD :

- Présentation relative à la Cohérence des politiques pour le développement